

Durée

1 jour – 7 heures

Tarif

410 € HT

Objectifs

Comprendre les obligations légales initiales, les évolutions de 2015 et celles des années à venir.
Savoir estimer les impacts potentiels sur l'entreprise.
Savoir mettre en œuvre l'évaluation des facteurs de pénibilité légaux et le processus interne pour alimenter le Compte Personnel Prévention Pénibilité (C3P).

Public

Responsable d'établissement, manager.
Personne chargée de participer au projet « pénibilité » de l'entreprise.
Membre du CHSCT.

Prérequis

Aucun

Effectif

3 à 10 personnes

Méthodes et moyens pédagogiques

Etudes de cas adaptés aux secteurs professionnels.
Alternance de théories et de mises en situation individuelles ou en groupe.
Remise d'un support de cours et d'un kit du stagiaire: fichiers opérationnels réutilisables.

Suivi et évaluation des acquis

Contrôle continu des connaissances et des acquis de la formation.
Attestation des acquis de formation.

Lieux et dates

Voir catalogue

Pour aller plus loin

SFER10-02 : Evaluer les facteurs, alimenter le Compte Personnel Prévention Pénibilité (C3P), définir le plan d'action de prévention.

Formation intra-entreprise : nous contacter.

Contenu

1 - EXIGENCES ET ENJEUX

➤ Obligations réglementaires

- ❑ Origine des textes, loi de 2010 et textes associés.
- ❑ Loi de 2014 et textes associés (décrets, ...).
- ❑ Accords pénibilité.

➤ Dernières évolutions réglementaires

- ❑ Compte Personnel Prévention Pénibilité (C3P).
- ❑ Nouvelles cotisations sociales.
- ❑ Réclamations salariés et contrôles CARSAT.
- ❑ Nouvelles missions du CHSCT.

➤ Etude de cas: obligations suivant les tailles d'entreprises et les contrats des salariés (CDI, intérimaires, ...).

2 - EVALUATION DES FACTEURS PÉNIBILITÉ

➤ Préparation de l'évaluation des facteurs

- ❑ Guide opérationnel et données préparatoires.
- ❑ Informations et formations à réaliser en interne.

➤ Cartographie des facteurs

- ❑ Définitions et seuils des facteurs pénibilité : évaluations collectives et individualisations.
- ❑ Cas particuliers : suivi des heures, protections collectives et individuelles, missions extérieures ponctuelles, co-activités.

➤ Etude de cas: évaluation des facteurs pénibilité suivant les seuils en vigueur.

3 - COMPTE PERSONNEL PRÉVENTION PÉNIBILITÉ (C3P)

➤ Alimentation du C3P

- ❑ Obligations réglementaires.
- ❑ Procédure interne.

4- PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ

➤ Plan d'action pénibilité

- ❑ Contenu réglementaire.